

N'hésitez pas à contacter le **SERAB**

Vous serez aidé(e) sur l'exploitation **pendant votre temps de formation** :

Maison des Agriculteurs – 22 Avenue Henri Pontier

13626 Aix-en-Provence Cedex 1 – Tél/Fax : 04 42 96 15 89

E-Mail : sra13@fre.fr

Le SERAB (**S**ervice de **R**emplacem**e**nt des **A**griculteurs des **B**ouches-**d**u-**R**hône) a pour mission de permettre aux chefs d'exploitations, conjoints, aides familiaux de bénéficier de tarifs préférentiels pour se faire remplacer sur l'exploitation afin de minimiser les conséquences de leur absence en fonction de certains motifs dont la **formation**.

Nouveau ! pour les exploitants tant individuels qu'associés de sociétés :

Un **Crédit d'impôt** prend désormais en compte **votre temps passé** en formation.

Des précisions vous seront apportées pendant votre stage.

Site Internet de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

La Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône s'est dotée d'un site Internet. Vous pourrez y trouver des informations techniques, un agenda des évènements sur les Bouches-du-Rhône, suivre les actions que nous menons, lister vos interlocuteurs... www.agri13.fr

Agriculteur Financé*	Salarié 36€ par journée
-------------------------	----------------------------

**Grâce à un cofinancement européen, la gratuité est accessible aux agriculteurs contributeurs VIVEA : Chefs d'exploitation agricole, conjoints collaborateurs cotisants, aides-familiaux, affiliés à la MSA (à jour du paiement de leurs cotisations ou bénéficiaires d'un échéancier), jeunes engagés dans une démarche d'installation.*

Pensez à vous munir :

si vous êtes agriculteur, de votre attestation MSA de moins de 2 ans,

si vous êtes dans une démarche d'installation d'un justificatif d'organisme.

si vous êtes salarié, votre employeur recevra une facture et après règlement pourra être remboursé par le fonds de financement de la formation de ses salariés(fafsea, opca2...).